



Cordemais, le 18 novembre 2021

Commémoration DU 11 NOVEMBRE À CORDEMAIS



Comme tous les ans, le 11 novembre a marqué la commémoration de la fin de la première Guerre Mondiale. À Cordemais, la cérémonie a été organisée conjointement par la commune et par l'AFN-UNC (association des anciens combattants).

La cérémonie, qui s'est tenue en présence du Maire et d'une quinzaine d'élus, a fait son départ en cortège sur le parvis de la mairie et, après la cérémonie religieuse proposée par l'AFN-UNC, a amené les participants (parmi lesquels, nombre d'enfants !) devant le monument aux morts.

Célébrer la Paix

« Il est très important de continuer de commémorer le 11 novembre. Cela nous permet de garder en mémoire les atrocités de la guerre », explique Didier CHAUVIÈRE 1^{er} Adjoint au Maire. « C'est également une façon d'assurer une transmission générationnelle, de permettre aux nouvelles générations de ne pas oublier » ajoute-t-il.

Commémorer le 11 novembre est donc une façon de transmettre la mémoire de la guerre, mais cette date est aussi l'occasion de rendre hommage aux soldats morts pour la France. C'est notamment ce qui est ressorti du discours de Monsieur GUILLÉ, Maire de Cordemais.



« Tous les ans, nous nous réunissons pour honorer nos morts, pour rendre hommage à ceux qui ont défendu la France et ses valeurs au prix de leur vie. Année après année, nous nous remémorons la guerre, pour mieux célébrer ce bien précieux qu'est la Paix », a-t-il déclaré à l'occasion de son discours.

Suite page suivante...

Honorer les morts et les vivants

Si cette commémoration a été l'occasion d'honorer les morts, elle a également mis en avant les vivants puisque trois personnes se sont vu remettre des décorations à cette occasion. Messieurs BRIZAY et GOURHAND ont ainsi chacun reçu une médaille militaire tandis que Monsieur LAUDRIN a reçu la médaille commémorative d'Algérie.

À l'issue de la cérémonie, les participants ont eu le plaisir de partager un vin d'honneur à la salle Artimon, sous l'Hôtel de Ville.

